

Etaient présents : le Recteur de l'académie de Versailles, le Directeur de Cabinet, le Directeur de la délégation du SNEP Versailles, Sami Hamrouni, Bruno Maréchal, Mélanie Peltier, Patrick... le Pack EPS, la formation secourisme, le contrôleur matériel d'escalade (EPI) et les conditions senté les 5 sujets à l'ordre du jour et ont remis un dossier complet au Recteur en fin d'audience.

INTRODUCTION

Après avoir fait une présentation du SNEP Versailles en rappelant les résultats aux dernières élections professionnelles, nous avons évoqué en quelques mots les réalités de l'EPS et du sport scolaire dans notre académie (politique de l'emploi, sections sportives, options en lycée, sport scolaire). Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, le Recteur s'est adressé au DRH pour étudier la question du ratio ETP / créations-suppressions de postes en EPS et, concernant « les plus en EPS », il s'est dit favorable pour faire le bilan des actions menées et mutualiser les expériences.

SECOURISME

Puisque le référentiel des gestes de 1^{ers} secours est actualisé tous les 4 ans, nous souhaitons que le rectorat mette en place des stages de « remise à jour secourisme » pour **TOUS** les enseignants d'EPS au moins tous les quatre ans.

Pour cela, des stages devront être organisés pour des publics désignés par bassin de formation et hors des temps de formation volontaire du PAF. Nous souhaitons qu'ils soient encadrés par des moniteurs-enseignants d'EPS, plus enclins à connaître les attentes et besoins de la profession. Nous demandons également que les formateurs puissent prendre en charge ces recyclages sur des temps de décharges de service.

De plus, beaucoup d'enseignants d'EPS sont intéressés pour suivre la formation au monitorat au PSC1 et le besoin en moniteurs est réel (nos IA-IPR EPS estiment à 30% le nombre d'élèves sortant du collège titulaires du PSC1).

Nous avons donc demandé à ce qu'un plus grand nombre de formations au monitorat soient ouvertes.

Nous avons également porté la revendication que les moniteurs-enseignants d'EPS aient la possibilité de dispenser les sessions de PSC1 en décharge de service.

Nous n'avons obtenu aucune réponse formelle sur ce dossier de la part du recteur mais il a tout de même précisé qu'il souhaitait voir le nombre d'élèves formés aux gestes de 1^{ers} secours augmenté de manière conséquente ces prochaines années.

PACK EPS

Comme nous nous y étions engagés, nous avons présenté nos remarques et propositions d'amélioration du PackEps au Recteur. Dans un premier temps, nous avons rappelé notre volonté d'avoir une démarche constructive, ne niant pas les atouts évidents du logiciel mais en n'omettant pas non plus ses écueils et limites. Après avoir salué la disponibilité et la qualité du travail fourni par ses développeurs, nous avons précisé notre argumentation autour des points à améliorer : outil très chronophage, infos en doublons, surtout quantitatif, pas d'accès en ligne, besoin des collègues insuffisamment pris en compte...

Puis nous avons présenté nos propositions :

- Une prise en compte réelle et prioritaire des besoins des équipes EPS, identifiés à partir d'un groupe de travail.
- Une décharge horaire spécifique dans les académies où le Pack EPS est utilisé officiellement : augmentation de la coordination EPS automatiquement d'une demi-heure en décharge (ou de 0,5 IMP) tout au long de l'année pour assumer cette tâche.
- Mise en ligne du PackEPS, hébergé sur un serveur dédié, au rectorat.

TZR

Les sujets et propositions sont issus des stages TZR, où les collègues avaient pu faire part des problèmes rencontrés et des solutions à mettre en œuvre. C'est aussi le fruit de nos interventions en CAPA et en groupes de travail chaque année dans lesquels les représentants du SNEP relèvent les dysfonctionnements sur les différentes opérations de gestion des TZR (avancement, affectation...) :

- Le potentiel de remplacement insuffisant et inégalement réparti
- Le manque d'efficacité du remplacement
- Les conditions d'affectations et de suppléances
- La notation et l'avancement des TZR.

Sur ce dernier point, il a été confirmé que celui ci ferait partie des sujets abordés lors du groupe de travail sur l'avancement qui doit se tenir au mois de septembre. Sur les autres points, le Recteur a demandé au Directeur des Ressources Humaines s'il était possible d'organiser un groupe de travail afin de trouver des solutions. Enfin, le DRH a précisé que la mallette du TZR (qui est une de nos propositions) existe déjà dans d'autres académies et que sa mise en place peut être généralisée pour l'ensemble des matières.

Recteur des Ressources Humaines (DRH), Me Tonnelier et Mr Lepelletier (IPR IA EPS), et pour la Mathieu et Marc Legein. L'audience a duré 1h30 sur les sujets suivants : les installations sportives, les conditions de gestion et d'emploi des collègues TZR. Les 5 représentants du SNEP Versailles ont participé. Un courrier a également été adressé au Recteur le 8 juillet sur le suivi de cette audience...

- Redéfinition du logiciel en distinguant 2 parties : éléments obligatoires (réglementaires) et éléments facultatifs.
- Travail d'intégration des différents espaces numériques professionnels (lprof, ENT...).

Après nous avoir écouté attentivement, le Recteur (qui ne connaissait pas le PackEps avant l'audience) a manifestement entendu nos revendications et leur a donné une légitimité nouvelle en déclarant (en présence de deux IPR EPS) « *recopier des données, les profs, c'est pas leur job de le faire...* » puis « *l'outil ne doit pas dominer l'usage* ». En résumé, des paroles plutôt encourageantes qui devraient nous permettre d'avancer sur cette question. Alors, ne lâchons pas l'affaire, et faisons acter nos revendications. En tenant à nous dire en fin d'audience : « *Vous savez, le SNEP, j'apprécie votre démarche* », le Recteur reconnaît et salue de manière officielle l'approche constructive et argumentée du SNEP Versailles. Tant mieux ! Il est toujours agréable de voir son travail reconnu. Mais ne nous y trompons pas : il ne suffit pas « d'être apprécié » pour faire bouger les lignes. C'est d'autant plus vrai quand les IPR-EPS, eux, ne semblent pas prendre la mesure des griefs remontés... Nous comptons donc sur vous pour proposer, appuyer et relayer les prochaines initiatives sur ce PackEps.

INSTALLATIONS SPORTIVES

L'insuffisance d'installations sportives disponibles et leur inadéquation aux besoins de l'EPS, surtout pour les LP, ne permettent pas l'application des programmes et le respect des horaires pour l'EPS. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (1^{er} degré) a contribué à la dégradation de la situation.

C'est pourquoi le SNEP FSU a proposé la mise en place d'une structure de concertation et de suivi avec la Région et les Départements. Elle travaillerait pour rédiger un « référentiel des équipements sportifs », dresser un état des lieux et préparer un plan de constructions / rénovations y compris pour les piscines. Le travail pourrait s'appuyer sur les publications du SNEP-FSU.

Nous avons insisté pour que cet état des lieux aboutisse à la définition d'une liste d'établissements prioritaires particulièrement pour les lycées afin que leur situation soit traitée en urgence.

Si le Recteur s'est dit « *favorable sur le fond d'autant*

FORMATION DE CONTRÔLEURS DES EPI

Dans le cadre des cours d'EPS et des activités des associations sportives, les enseignants d'EPS sont amenés à utiliser des Equipements de Protections Individuelles (EPI) et à les mettre à la disposition de leurs élèves en escalade. L'utilisation et la gestion de ces matériels doivent répondre aux exigences de la réglementation en vigueur (Directive Européenne et code du travail).

Dans ce cadre, l'Education Nationale doit former des « contrôleurs des EPI ». Le SNEP Versailles a fait les propositions suivantes :

- Mise en œuvre de la formation avec certification par le Rectorat de Versailles et la délivrance d'une attestation spécifique Education Nationale.
- Le contenu de la formation comprendra des informations sur le cadre réglementaire (normes et responsabilités), sur la gestion et le suivi des EPI, sur la tenue du registre des contrôles, ainsi que des manipulations de matériels neufs et usagés.
- La formation débiterait dès l'année scolaire 2016/2017, hors des formations à candidatures volontaires du PAF, par département en ciblant un professeur par établissement où la pratique de l'escalade en EPS et/ou en Association sportive a lieu.
- Cette certification traduira la reconnaissance de cette fonction et du travail qu'elle exige sur la base d'une IMP. Un suivi sera organisé pour répondre aux évolutions des équipes pédagogiques et éventuellement de la réglementation.

Le Recteur a reconnu la pertinence de nos propositions sur ce sujet sensible. Constatant, après questionnement auprès de l'IA-IPR EPS responsable de la question, qu'il n'y avait aucun formateur ni de collègue en formation pour cette fonction dans notre Académie, il s'est adressé aux IA-IPR EPS afin qu'un schéma de formation soit mis en place rapidement en faisant appel si nécessaire aux ressources de l'Académie de Grenoble.

qu'il y a un besoin de construction d'établissements dans l'Académie », pour l'IA-IPR EPS, « le groupe de travail ne peut pas être inintéressant ». Nous voyons bien qu'il sera nécessaire d'insister et de convaincre.

Parallèlement, le SNEP Versailles continuera d'intervenir auprès des Conseils Départementaux et du Conseil Régional pour que les plans prévisionnels d'investissement (constructions) prennent en compte les besoins des collèges et des lycées.